

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 98 (1953)
Heft: 3

Artikel: Un dispositif de couverture en montagne : le 16e corps d'armée dans les Alpes de Savoie (septembre 1939)
Autor: Fagalde
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un dispositif de couverture en montagne

*Le 16^e Corps d'armée dans les Alpes de Savoie
(Septembre 1939)*

Le 26 août 1939, nous recevions au Quartier général de la 16^e Région militaire, à Montpellier, l'ordre de l'Etat-major de l'armée au Ministère de la guerre, de mettre en place la couverture. Cet ordre était motivé par l'aggravation de la situation européenne et les menaces d'agression de Hitler contre la Pologne, dont l'intégrité avait été garantie par l'Angleterre et la France.

La mise en place de la couverture s'appliquait aux deux frontières allemande et italienne, en raison du pacte qui liait l'Allemagne et l'Italie.

Dans une pareille éventualité, le 16^e Corps d'armée — celui que nous commandions — devait assurer, face à l'Italie, la couverture dans la partie Nord des Alpes franco-italiennes, la couverture dans la partie centrale étant assurée par le 14^e Corps d'armée (Lyon) et, dans la partie Sud, par le 15^e Corps d'armée (Marseille), ces trois Corps d'armée constituant l'Armée des Alpes ou 6^e Armée.

Les transports de couverture par voie ferrée devaient commencer le 27 août, à 0 heure.

Le 28 août, à 8 heures du matin, nous quittions notre Q.G. de Montpellier par la route, accompagné de notre chef d'Etat-major, du chef du 3^e Bureau (Opérations), du général commandant l'artillerie du Corps d'armée et de notre officier d'ordonnance. Le même jour à 19 heures, nous arrivions à Annecy qui nous avait été fixé comme premier Q.G., précédant ainsi largement les unités de notre Corps d'armée voyageant par voie ferrée.

A toute situation, il faut un chef, une mission, des moyens. En fonction de cette mission, le chef utilise les moyens au mieux des exigences du terrain et des possibilités mesurables de l'ennemi éventuel.

Le chef, dans le cas concret qui nous occupe, c'est nous-même.

La mission qui nous est assignée est très simple. La voici dans sa brièveté :

« En liaison au Nord avec le secteur défensif du Jura, au Sud avec le 14^e Corps d'armée, maintenir l'intégrité du territoire national en barrant tous les passages des Alpes entre le col de la Faucille (Jura) au Nord et le Mont-Thabor au Sud (voir carte jointe). »

C'est un front d'environ 200 kilomètres.

Les moyens dont nous disposons sont les suivants :

1. Secteur défensif du Rhône ;
2. Secteur fortifié de Savoie ;
3. 28^e Division d'infanterie alpine (division de catégorie A) ;
4. 1^{re} Division nord-Africaine (division active) ;
5. 2^e Brigade de Spahis ;
6. 64^e Division de réserve alpine (division de catégorie B) ;
7. Les E.O.C.A. 16 (Eléments organiques du 16^e Corps d'armée).

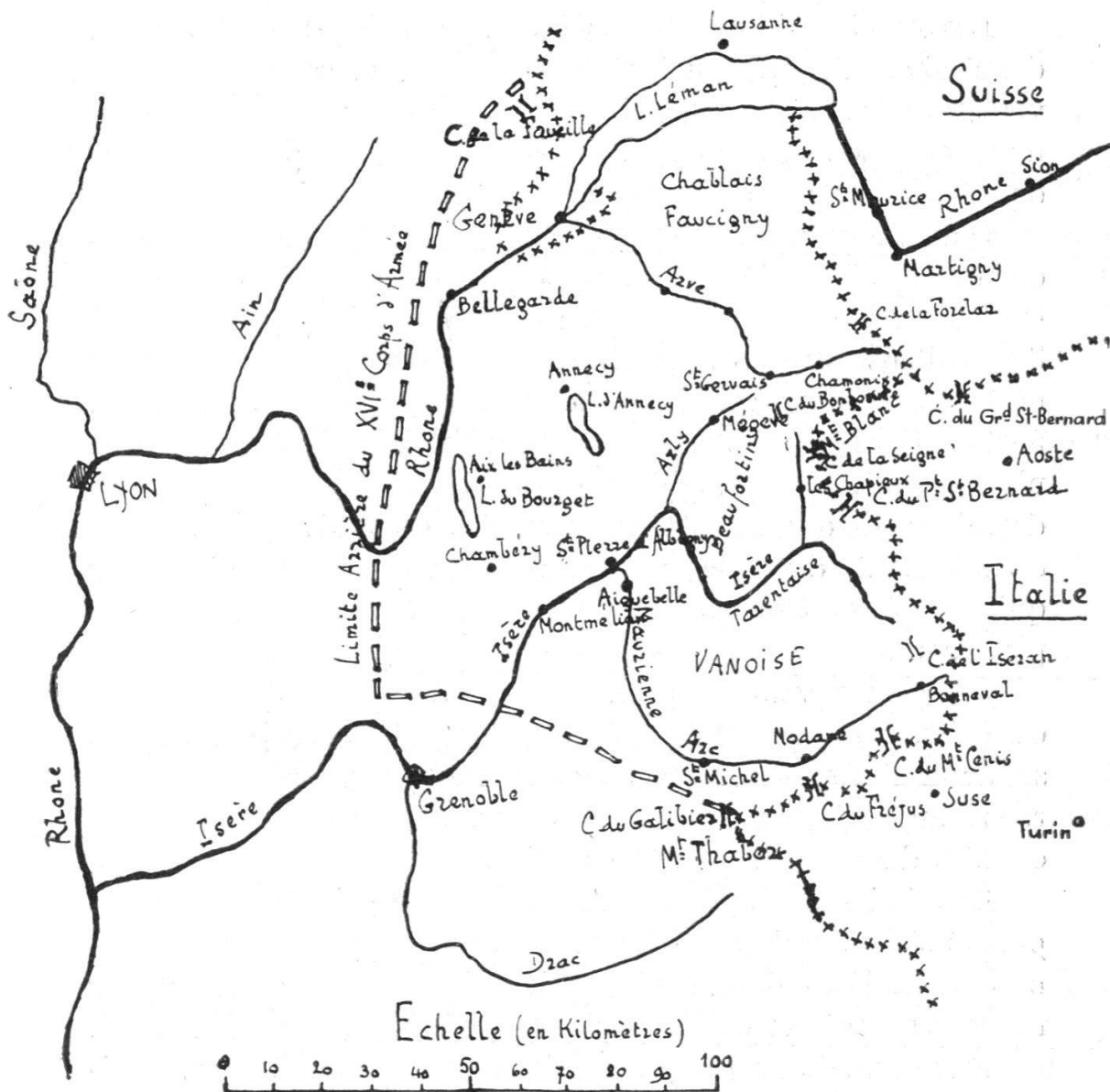
Le terrain entre le col de la Faucille et le Mont-Thabor, se présente de la manière suivante :

a) Au point de vue politique :

- du col de la Faucille au Mont-Blanc, une frontière neutre, celle de la Suisse.
- du Mont-Blanc au Mont-Thabor, une frontière qui peut s'allumer d'un moment à l'autre, celle de l'Italie.

b) au point de vue géographico-militaire, quatre grands axes de pénétration en territoire national :

1. La vallée du Rhône ;



2. la grande coupure NE-SO Arve supérieure - Arly - Isère moyenne ;
3. la coupure de l'Isère supérieure (Tarentaise) ;
4. la coupure de l'Arc (Maurienne).

Les axes 1 et 2 intéressent la Suisse, pays neutre. Ils ne nous importent que dans le cas où, la neutralité suisse étant violée par l'Italie ou par l'Allemagne, nous aurions à les utiliser pour unir nos efforts à ceux de l'armée suisse contre l'envahisseur.

Les axes 3 et 4 intéressent l'Italie, pays allié de l'Allemagne, donc adversaire éventuel. Ce sont par suite, ces derniers qui vont retenir toute notre attention et absorber la partie la plus importante de nos moyens. Dans la hiérarchie des directions dangereuses, ils tiennent la première place.

Quant aux « possibilités mesurables » de l'adversaire, nous connaissons l'armée italienne et ce dont elle est capable ou incapable. Mais elle n'est encore, à la fin d'août 1939, qu'à l'état d'adversaire éventuel. Nous disons bien « possibilités mesurables » et non pas « intentions ». Il y a en effet un abîme, parfois infranchissable, entre ces deux ordres d'idées. Rien n'est plus dangereux, aléatoire et décevant pour un chef que de tabler sur des intentions supposées de l'adversaire. Notre expérience de deux guerres mondiales nous permet d'affirmer qu'en ce faisant on court au-devant de déceptions graves ou pis encore.

Pour en revenir à l'adversaire « éventuel » italien, nous connaissons donc ses « possibilités mesurables ». Le jour où elles se manifesteront — si elles se manifestent un jour — nous saurons comment y faire face. On nous permettra de ne pas nous étendre davantage, ici, sur ce sujet.

La mission du 16^e Corps d'armée, les moyens dont nous disposons et le terrain sur lequel nous allons avoir à opérer étant nettement déterminés, le dispositif à plaquer sur ce terrain pour remplir au mieux cette mission va s'imposer sans difficulté.

En guerre de montagne, qui tient solidement les axes principaux, défensifs ou offensifs, matérialisés par les vallées les plus importantes, est maître de la situation. A chacune de ces vallées nous affecterons un chef, et un seul, auquel nous donnerons une mission, offensive ou défensive selon le cas, et des moyens. En arrière et de préférence dans les régions de convergence de plusieurs vallées, aux poignées d'éventail, nous installerons des éléments de manœuvre aussi forts que possible, dépendant directement de nous et toujours prêts à venir opérer dans l'une des vallées, soit offensivement, soit défensi-

vement. Ces éléments de manœuvre constituent en quelque sorte l'élément essentiellement dynamique de notre dispositif, ceux constituant la défense propre avancée des vallées constituant plutôt l'élément statique (ce qui ne veut, en aucun cas, dire élément passif).

COMPOSITION DÉTAILLÉE DES MOYENS

Avant d'indiquer la répartition des moyens dans le terrain, il nous faut dire maintenant de quoi ils se composent :

A. — *Le secteur défensif du Rhône* fait face à la Suisse, du col de la Faucille au Mont-Blanc. Il est commandé par un général de brigade (Q.G. : Annecy). Il a deux vallées principales à barrer, celle du Rhône et celle de l'Arve supérieure - Arly.

La vallée du Rhône est sous les ordres d'un lieutenant-colonel (Q.-G. : Bellegarde) qui dispose d'un groupe de deux bataillons de chasseurs de réserve.

La vallée de l'Arve - Arly est sous les ordres d'un colonel qui dispose de son régiment de tirailleurs marocains à trois bataillons, d'un groupe d'artillerie de montagne à trois batteries et d'un groupe de reconnaissance divisionnaire (un escadron à cheval — un escadron motorisé) QG : Chamonix.

On voit que les moyens défensifs du secteur du Rhône sont faibles, ce que justifie la neutralité de la Suisse. Cependant le groupement de la vallée de Chamonix a été doté de moyens importants, non pas que nous craignons une offensive adverse se produisant sur cet axe, mais parce que, comme nous l'avons indiqué plus haut, nous voulons, dans le cas où l'Italie violerait la neutralité suisse par la haute vallée du Rhône ou le Grand-Saint-Bernard, avoir, à pied d'œuvre, une avant-garde importante, capable d'intervenir, dans les délais les plus brefs, aux côtés de l'armée suisse, contre l'envahisseur. En pareil cas, cette avant-garde serait suivie par toute la 1^{re} Division nord-africaine dont elle fait partie et dont nous parlerons plus loin.

B. — *Le secteur fortifié de Savoie* fait face à l'Italie, du Mont-Blanc au Mont-Thabor. Il a deux vallées principales à barrer, la Tarentaise (haute vallée de l'Isère) et la Maurienne (vallée de l'Arc). Il est commandé par un général de division. QG : Aiguebelle.

La Tarentaise est sous les ordres d'un colonel (QG : Moutiers) qui dispose de deux bataillons de chasseurs d'active, deux bataillons d'infanterie de forteresse et un bataillon de mitrailleurs de réserve. L'infanterie de forteresse occupe les forts permanents de Bourg-Saint-Maurice.

La Maurienne est sous les ordres d'un général de brigade (QG : Saint-Michel). Il dispose de deux groupements : l'un à Lanslebourg comprenant une demi-brigade de chasseurs (trois bataillons), l'autre à Modane-Saint-Michel comprenant trois bataillons d'infanterie de forteresse, ces derniers occupant les forts permanents de la région Modane-Saint-Michel.

C. — *La 28^e Division d'infanterie alpine* est une division de série A. Elle a été constituée, à la mobilisation, par dédoublement de la 27^e Division alpine active, les deux divisions se recomplétant avec des réservistes. Elle vaut par suite une bonne division alpine d'active.

D. — *La 1^{re} Division nord-africaine* est une excellente division d'indigènes originaires de l'Afrique du Nord. Le tirailleur rivalise d'adresse avec le chasseur dans les Alpes. Il lui est même, par certain côté, supérieur. Sa sobriété proverbiale fait qu'il part avec ses vivres sur lui. La question du ravitaillement est ainsi résolue.

E. — *La 2^e brigade de Spahis à deux régiments* est une unité de premier ordre.

F. — *La 64^e Division de réserve alpine* est une division de série B. Elle est entièrement constituée de réservistes, officiers, sous-officiers et chasseurs. Le seul élément d'active est, dans chaque régiment, le lieutenant-colonel commandant le régiment. Cette division ne possède aucun armement antichars ou

antiaérien, des moyens de transport insuffisants et un équipement déficitaire. Elle manque totalement d'entraînement. Mais elle est commandée par un officier général venu du cadre de réserve qui a fait toute sa carrière dans les Alpes, est resté très vigoureux et fanatique de la montagne. Il fera rapidement de la 64^e Division une unité de combat des plus honorable.

G. — *Enfin les E.O.C.A. 16 comprennent :*

- un régiment d'artillerie lourde longue à quatre groupes (155 et 105)
- un régiment de pionniers à trois bataillons
- un bataillon de sapeurs du génie, transmissions et pontonniers
- un groupe de reconnaissance de Corps d'armée (deux escadrons à cheval, deux escadrons motorisés)
- deux compagnies du train (une auto, une hippo)
- une escadrille de huit avions Bréguet et Mureaux datant de plus de dix ans.
- une compagnie d'aérostiers.

RÉPARTITION DES MOYENS DANS LE TERRAIN

D'une manière générale, le dispositif d'ensemble du Corps d'armée se présente de la manière suivante, en partant des frontières suisse et italienne :

- 1^o au plus près de la frontière, un échelon de surveillance ;
- 2^o en arrière, dans chaque vallée, un échelon de résistance ;
- 3^o plus en arrière, aux poignées d'éventails, un échelon de manœuvre.

Disons tout de suite que ce dispositif n'est complet que face à la frontière italienne. On comprend aisément pourquoi.

L'échelon de surveillance et l'échelon de résistance sont assurés sur le front du Corps d'armée, respectivement par le secteur défensif du Rhône entre le Jura et le Mont-Blanc et ~~par le secteur fortifié de Savoie entre le Mont-Blanc et par le~~

secteur fortifié de Savoie entre le Mont-Blanc et le Mont-Thabor.

L'échelon de manœuvre est constitué par :

- la 2^e brigade de spahis : région d'Annemasse ;
- la 1^{re} Division nord-africaine : région d'Annecy ;
- la 28^e Division d'infanterie alpine : région de Saint-Pierre d'Albigny - Albertville ;
- la 64^e Division alpine de réserve : région de Montmélian - Grenoble ;
- les E.O.C.A. 16 : région Chambéry - Aix-les-Bains.

En caractérisant la force de chacun des échelons par le nombre de bataillons d'infanterie qui les composent, nous voyons que pour l'ensemble du Corps d'armée :

- 17 bataillons sont affectés aux échelons de surveillance et de résistance ;
- 26 bataillons composent l'échelon de manœuvre.

Des 17 bataillons qui constituent les échelons de surveillance et de résistance : 5 sont stationnés au Mont-Blanc,
12 sont stationnés au S. du Mont-Blanc.

Ce sont là des proportions qui nous paraissent d'accord avec ce que nous avons dit concernant la mission du Corps d'Armée, les moyens dont il dispose et le terrain sur lequel il opère.

Un mot avant de terminer. Il est bien évident que bien qu'il n'ait été question jusqu'à présent que de vallées principales, une liaison permanente et réciproque doit être assurée entre ces vallées dans toute la mesure où le terrain le permet, de même que les troupes composant l'échelon de manœuvre doivent être constamment en liaison avec les troupes des vallées avec lesquelles elles sont appelées à coopérer. C'est l'évidence même. Il pourra même arriver qu'il soit nécessaire d'occuper, en permanence, certains points situés entre deux vallées principales. C'est ainsi, par exemple, qu'entre les vallées principales Arve - Arly au nord et Tarentaise au sud, s'étend un plateau élevé, le Beaufortin, assez facilement et directement accessible

en venant du col frontière de la Seigne, au sud du Mont-Blanc. Dans notre dispositif, ce plateau élevé était, en conséquence, occupé en permanence par un bataillon de chasseurs.

Au contraire, entre les vallées principales de la Tarentaise au nord et de la Maurienne au sud, s'étale le massif abrupt et tourmenté de la Vanoise, absolument inaccessible en venant de la frontière italienne. Inutile par suite d'y installer une garnison permanente.

Le dispositif de couverture que nous venons d'exposer n'a pas eu à subir l'épreuve de la bataille, mais nous nous permettons de croire fermement qu'il était prêt à la recevoir. L'Italie continuant à observer une attitude expectante, le 16^e Corps d'armée et les unités qui le composaient, à l'exception de la 64^e Division de réserve, furent transportés du front des Alpes sur le front Nord et Nord-Est où ils se trouvaient le 10 mai 1940, date qui marque le début des opérations actives de la campagne de 1940.

Général FAGALDE

Loi sur l'Assurance militaire

UNE PUBLICATION ATTENDUE

Le commentaire de la loi par le Dr. jur. B. SCHATZ — Kommentar zur Eidg. Militärversicherung. Polygraphischer Verlag, Zurich 1952. 310 pages.

Après des discussions qui ont duré de 1943 à 1949, le Parlement fédéral a adopté le 20 septembre 1949, une nouvelle loi sur l'Assurance militaire. Désirée par le peuple suisse et surtout par tous ceux qui avaient participé à la mobilisation,